

# DOSSIER

## *La solidarité, l'union et la Nouvelle Évangélisation*

### La Solidarité Économique

Un défi permanent pour la Congrégation de la Mission

G. Gregory Gay, C.M., et Robert P. Maloney, C.M.

Nous avons souvent discuté de ce thème ensemble. Récemment, convaincus de son importance, nous avons décidé de rédiger cet article conjointement. Il ébauche une vision que nous jugeons cruciale pour la vitalité future de la Congrégation de la Mission à l'échelle mondiale et il propose des mesures pratiques pour que cette vision devienne réalité.

De nos jours, on parle souvent de mondialisation, en pesant ses aspects positifs et négatifs. Mais, peu importe la façon dont on évalue les « pour » et les « contre », il est impossible d'échapper à la mondialisation en tant que réalité. Avec l'accélération des moyens de communication et des transports, elle est devenue partie intégrante de notre vie. Une récession en Europe ou aux États-Unis affecte des milliards de gens sur tous les continents. Une guerre en Irak et en Afghanistan provoque des vagues qui se brisent sur n'importe quel rivage. Une modification du prix du pétrole en Arabie Saoudite ou au Venezuela provoque une augmentation des prix des carburants à l'échelle mondiale.

Pour nous, membres de la Congrégation de la Mission, la mondialisation est un signe des temps qui appelle la Congrégation à « un état de renouvellement permanent »<sup>1</sup>. Nous sommes de plus en plus conscients, alors que la Congrégation se divise en provinces, de son

---

<sup>1</sup> *Constitutions*, 2.

caractère international. Aujourd'hui également, nous reconnaissons de plus en plus que nous appartenons à une Famille Vincentienne croissante, qui fait partie de l'Église Universelle existante comme un levain à l'intérieur d'une communauté humaine globale.

Le thème de cet article est la Solidarité Économique<sup>2</sup>. Après quelques considérations générales dans notre introduction, elle se concentrera uniquement sur la Congrégation de la mission bien que – cela nous semble être une évidence – ces réflexions s'appliquent à d'autres Congrégations et à l'Église, dans son ensemble. L'article offrira premièrement un arrière-plan sur la solidarité, deuxièmement la description d'un certain nombre d'initiatives au sein de la Congrégation ayant pour but de promouvoir une solidarité économique et troisièmement, dix possibilités pour l'avenir.

## I.

### L'ARRIÈRE PLAN

#### 1. Un thème ancien dans un contexte nouveau

Alors que le langage de solidarité est nouveau, le thème lui-même est au cœur du christianisme depuis Jésus en personne. Dans l'espace limité de cet article, il est impossible de développer ce point, même sous l'angle limité de la solidarité économique.

En résumé, le livre des Actes décrit une communauté dont les membres, tels Jésus et ses disciples<sup>3</sup>, mettent tout en commun<sup>4</sup>. Les pères de l'Église évoquaient constamment le besoin de solidarité, notamment avec les pauvres. Saint Basile, en particulier, abordait le thème avec courage dans ses homélies. Il déclare que quiconque désire ardemment

---

<sup>2</sup> Alors que cet article était en cours d'achèvement, le Cardinal Peter Turkson, Président du Conseil Pontifical Paix et Justice, déclarait publiquement qu'il lui faudrait éventuellement changer sa façon de parler de la Doctrine Sociale de l'Église, étant donné que le conseil Pontifical Paix et Justice avait eu la surprise de découvrir que des termes couramment usités dans des documents d'Église étaient sujets à incompréhension et mauvaise interprétation « dans certains cercles ». Il disait, par exemple, que les enseignements des Papes sur le thème de la « justice sociale » avaient parfois été – à tort – reliés au « socialisme » et au « communisme ». En conséquence, les Papes étaient perçus à tort comme les promoteurs de solutions socialistes ou de grands gouvernements aux problèmes sociaux. Dans ce contexte, il notait que le Conseil avait aussi appris que des mots tels que « social » ou « solidarité » étaient écartés par certains pour leurs liens perçus avec des régimes communistes telle que l'Union Soviétique.

<sup>3</sup> Jn 13,29.

<sup>4</sup> Ac 2,42 et 4,34.

aimer son prochain comme lui-même, selon le commandement de Dieu, « ne doit rien posséder de plus que son prochain »<sup>5</sup>. Pendant une période de famine, il exhortait ses fidèles – avec des mots passionnés – à ne pas être plus cruels que des bêtes sauvages... en s'appropriant ce que l'on possède en commun ou en s'emparant de ce qui appartient à tous<sup>6</sup>.

Saint Vincent avait parfaitement conscience de cette question. Il dit aux membres de la Congrégation qu'à l'exemple des premiers chrétiens, tous nos biens constituent une propriété commune<sup>7</sup> et que personne ne devrait utiliser quoi que ce soit comme son bien propre<sup>8</sup>. Le Statut Fondamental de la Congrégation sur la Pauvreté (1659) explique clairement en détail comment il nous faut vivre le vœu de pauvreté selon saint Vincent. L'Assemblée Générale de 1980, interprétant ce document pour l'époque actuelle, met une fois de plus l'accent sur « la dimension communautaire de notre pauvreté »<sup>9</sup>. De la même façon, nos Constitutions de 1984 stipulent que nous vivons au sein d'une « authentique communauté » et « mettons tous nos biens en commun »<sup>10</sup>.

## 2. La Solidarité dans les écrits de Jean-Paul II

Faisant écho aux thèmes de Vatican II<sup>11</sup> et de *Populorum Progressio*<sup>12</sup> de PAUL VI, l'encyclique du pape JEAN-PAUL II *Sollicitudo Rei Socialis* développait longuement le thème de la Solidarité. Le pape affirmait que la solidarité devrait être la réponse chrétienne à l'augmentation de l'interdépendance dans le monde : « Celle-ci (la solidarité) n'est pas un sentiment de vague compassion ou de souffrance superficielle face à la détresse de tant de gens, qu'ils soient proches ou éloignés. Au contraire, il s'agit d'une détermination ferme et persévérante à s'engager pour le bien commun ; c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, car nous sommes tous réellement responsables de tous »<sup>13</sup>.

Le Pape JEAN-PAUL II nous demandait d'étudier la pauvreté en profondeur pour en examiner les racines, en particulier les décisions

<sup>5</sup> *Hom. in divites* : PG 31, 281b.

<sup>6</sup> *Hom. tempore famis* : PG 31, 325a.

<sup>7</sup> *Règles Communes* III, 3 ; à l'avenir RC.

<sup>8</sup> RC III, 5.

<sup>9</sup> 36<sup>ème</sup> Assemblée Générale de la CM (1980), "Interpretation du Statut Fondamental sur la Pauvreté" (A) 5.

<sup>10</sup> Cf. C 32; 25, 4<sup>o</sup>; 148, 149, 154.

<sup>11</sup> Cf. *Gaudium et Spes*, 9, 26, 38, 42, 54, 68, 84, 86, et spécialement 90-91.

<sup>12</sup> Cf. *Populorum Progressio*, 65.

<sup>13</sup> *Sollicitudo Rei Socialis*, décembre 30 1987, 38.

d'êtres humains dont découlent de véritables « formes d'idolâtrie ». Il exprime une inquiétude toute particulière face à « l'appétit dévorant du gain » et à la « soif de pouvoir avec l'intention d'imposer aux autres sa propre volonté ». Ce sont « les actes concrets des individus qui font apparaître ces structures (injustes), les renforcent et les rendent difficiles à supprimer »<sup>14</sup>.

Il appelle ces structures injustes « structures de violence » qui apportent souffrance et mort aux pauvres. Celles-ci s'incarnent dans des lois iniques, des relations économiques basées sur le pouvoir, le commerce des armes, des traités iniques, des frontières artificielles, des régimes oppressifs et bien d'autres obstacles plus subtils qui empêchent des relations sociétales harmonieuses. De telles structures sociétales injustes font que les pauvres restent pauvres.

Pour faire face à de telles structures, Jean-Paul II insiste pour que la solidarité se construise au niveau national et international autant qu'au niveau individuel<sup>15</sup>.

Dans ses dernières années, Jean-Paul II avait une conscience de plus en plus aiguë du processus de mondialisation et du développement sans précédent des télécommunications et des liens économiques et financiers au sein de la communauté en son entier. Il percevait les possibilités d'une véritable communication que la mondialisation apportait, mais il avait aussi conscience de ses nombreux dangers, notamment l'inégalité croissante entre les riches et les pauvres. « Le défi », écrivait-il, « est d'établir une mondialisation dans la solidarité, une globalisation sans marginalisation »<sup>16</sup>.

### 3. La solidarité dans les écrits de Benoît XVI

Benoît XVI a repris ce thème à plusieurs reprises et avec force dans *Caritas in Veritate*. Parlant de solidarité économique, il écrivait : « À travers l'aide aux pays économiquement pauvres au moyen de plans financiers inspirés par la solidarité – de manière à ce que ces pays prennent des mesures pour satisfaire la demande de biens de consommation et de développement de leurs propres citoyens – on peut non seulement produire une authentique croissance économique, mais on peut contribuer à soutenir les capacités de production des pays riches qui risquent d'être compromises par la crise »<sup>17</sup>.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 36-37.

<sup>15</sup> *Ibid.*, 40.

<sup>16</sup> JEAN PAUL II, *Peace Message* (janvier 1, 1998), 3.

<sup>17</sup> *Caritas in Veritate*, jeûn 29, 2009, 27; cf. aussi 11, 13, 19, 21, 25, 28, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 54, 58, 59, 60, 61, 67, 73, 78.

Il insiste sur le besoin de solidarité au sein de l'Église: « Donner à manger à ceux qui ont faim (cf. Mt 25, 35.37.42) est un impératif moral pour l'Église universelle en ce qu'Elle répond aux enseignements de son fondateur, le Seigneur Jésus, sur le plan de la solidarité et du partage des biens »<sup>18</sup>. Se référant aux écrits de Jean-Paul II, il déclare: « À l'époque de la mondialisation, l'activité économique ne peut pas s'affranchir de la gratuité, qui nourrit et répand la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun parmi les différents acteurs économiques. Ceci est clairement une forme spécifique et profonde de démocratie économique. La solidarité est d'abord et avant tout un sens de la responsabilité de la part de chacun à l'égard de chacun »<sup>19</sup>.

#### 4. La solidarité dans la Congrégation de la Mission

En promouvant une solidarité universelle dans notre propre vie et dans nos œuvres, la Congrégation s'efforce de mettre en avant les aspects positifs de la mondialisation dans notre vie en tant que communauté, même lorsque nous enseignons et prêchons la doctrine sociale de l'Église.

Au cours de ces dernières années, la Congrégation a mis en lumière les différents aspects de la solidarité:

- la solidarité dans la mission
- la solidarité dans le personnel
- la solidarité dans la vie courante
- la solidarité dans la spiritualité et la prière
- la solidarité dans les ressources économiques

Il s'est déjà produit beaucoup de choses à cet égard. En fait, le processus s'est enclenché il y a déjà longtemps, avant que le mot *solidarité* ne devienne populaire. Les Constitutions et Statuts de 1984 offraient une vue renouvelée de notre mission commune à l'égard des plus pauvres d'entre les pauvres<sup>20</sup>. Ils appelaient les confrères à être disposés à aller n'importe où dans le monde<sup>21</sup>. Ils demandaient aux provinces de s'aider mutuellement dans les missions lointaines<sup>22</sup>. Ils reconnaissaient la répartition inégale des ressources du monde<sup>23</sup> et appelaient les pro-

---

<sup>18</sup> *Ibid.*, 27.

<sup>19</sup> *Ibid.*, 38.

<sup>20</sup> C 1, 2°.

<sup>21</sup> C 12, 5°.

<sup>22</sup> S 5, 1°.

<sup>23</sup> C 12, 2°.

vinces à partager entre elles leurs biens temporels de façon à ce que celles qui ont plus aident celles dans le besoin<sup>24</sup>. Les Assemblées Générales suivantes ont repris ces mêmes thèmes.

Depuis ces deux dernières décennies, apparaît une solidarité dans la *mission*, comme cela est manifeste dans de plus anciennes missions, telle Madagascar, où un nombre de provinces collaborent, et dans les nouvelles missions internationales comme les Îles Salomon où plusieurs provinces pourvoient le séminaire en personnel.

À l'échelle mondiale, une plus grande solidarité dans le personnel est apparue, de nombreux confrères se mettant au service de provinces autres que la leur, particulièrement dans la formation et les missions étrangères, mais aussi dans beaucoup d'autres tâches. Un certain nombre de provinces ont des confrères travaillant dans de nombreux autres pays.

Notre solidarité pour la mission a créé pour nous de nouvelles exigences au regard de *la vie courante*<sup>25</sup>, étant donné que, de plus en plus, des confrères de cultures et de langues différentes vivent côte à côte. Un jour, à table à Paris, voici quelques années, nous avons remarqué que tous les huit nous venions de pays différent. Parmi nous, nous comptons 24 langues que nous utilisons dans notre travail.

Ces dernières années également, la Congrégation a développé une plus grande solidarité sur le plan de *la spiritualité et de la prière*<sup>26</sup>. Des formateurs de différents continents se rencontrent maintenant régulièrement. Des ateliers sont proposés sur les 5 vertus, les 4 vœux et d'autres aspects de notre spiritualité. Le CIF (Centre International de Formation) a amené des confrères d'une grande variété d'horizons culturels à vivre ensemble, à prier ensemble, et à étudier ensemble, en se concentrant spécialement sur les Constitutions. De nombreuses sources de notre spiritualité, particulièrement les écrits de saint Vincent, se trouvent traduites en différentes langues et sont ainsi disponibles aux confrères du monde entier.

---

<sup>24</sup> C 152, § 1.

<sup>25</sup> Le document *Vie fraternelle en communauté* statue: «La communauté devient alors une “*Schola Amoris*”, une école d'amour pour les jeunes comme pour les adultes, une école dans laquelle tous apprennent à aimer Dieu, à aimer les frères et les sœurs avec lesquels ils vivent, et à aimer l'humanité qui a grand besoin de la miséricorde de Dieu et de solidarité fraternelle».

<sup>26</sup> De la même façon, *Vie fraternelle en Communauté* 16 parle de «solidarité fraternelle dans la prière».

## II. INITIATIVES EN DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ÉCONOMIQUE

Au cours des 16 dernières années, avec l'aide de la Fondation Franz, la Congrégation a pris des mesures significatives dans le sens de la solidarité économique. L'un des objectifs de la Fondation Franz, dont P. Lou Franz a parlé au CIF, est de contribuer à faire naître « une égalité économique relative, non pas absolue, parmi les provinces, de façon à ce que toutes disposent de fonds suffisants pour faire face aux besoins urgents des pauvres dans leur secteur géographique ». P. Franz ajoutait : « ...dans un monde de plus en plus préoccupé par le fossé qui sépare ceux qui ont de ceux qui n'ont rien. Cette disparité demande à être traitée si la Congrégation doit devenir un témoin prophétique... Le partage de son argent donne une crédibilité évidente à ses actions ».

Depuis l'année dernière, la Fondation Franz et la Congrégation de la Mission formulent des façons de faire dans lesquelles leurs relations ne soient pas seulement celles du donateur et du receveur, mais de plus en plus un partenariat afin d'aider le Supérieur Général à encourager la solidarité économique parmi les provinces de la Congrégation.

Un signe des temps marquant au sein de la Congrégation de la Mission est que certaines provinces avec un personnel en diminution disposent de moyens économiques importants tandis que d'autres avec un personnel en augmentation disposent de peu de ressources. En encourageant une solidarité économique parmi nous, la Congrégation, qui nous exhorte à prêcher et à enseigner la doctrine sociale de l'Église et son option préférentielle pour les pauvres<sup>27</sup> s'efforce « de mettre ce qu'elle prêche en pratique ».

Dans un discours bien perçu prononcé au Mexique lors de la rencontre en 2007 de tous les Visiteurs, l'Économiste Général de l'époque, P. John Gouldrick, parla d'un plan global pour une solidarité économique dans la Congrégation qui ait une vision, des objectifs et des stratégies<sup>28</sup>.

Il décrit cette vision de la façon suivante : « Que ces provinces aux revenus minimum pour faire face à leurs dépenses soient à même de stabiliser leurs ressources financières dans un futur proche ». À l'intérieur de cette vision, il définit trois objectifs. En premier lieu, le plan

---

<sup>27</sup> Bien entendu, cette question s'étend bien au-delà de la seule Congrégation de la Mission. Pour d'intéressantes considérations similaires cf. THOMAS J. GREEN, « Surveillance du Patrimoine des Pauvres. Structures diocésaines et paroissiales de l'Administration Financière » *Le juriste* 56 (1997), 706-734.

<sup>28</sup> JOHN GOULDRICK, « Solidarité dans la Congrégation. Nos efforts envers une Collaboration Économique », *Vincentiana* 51 (Janvier-Avril 2008), 35-40.

visé à renforcer la situation économique des provinces qui luttent financièrement. Ensuite, « le plan cherche à permettre aux provinces d'entreprendre des améliorations essentielles pour soutenir leurs missions » en incluant divers projets plus ou moins grands qui dépassent les dépenses ordinaires ; par exemple, la construction d'un noviciat, l'acquisition d'ordinateurs pour une école. Enfin, le troisième objectif consiste à assurer « une stabilité financière à long terme dans ces provinces ».

Au cours de ces 2 dernières décennies, un bon nombre de stratégies se sont développées en vue de la réalisation de ces trois objectifs. Ci-dessous, nous décrirons celles mentionnées par P. Gouldrick, ainsi qu'un certain nombre d'autres.

## **1. IMF (Fonds International pour la Mission) 2000 et IMF 2004**

En 1993, la Fondation Franz prit conscience du fait que le Supérieur Général n'avait pas les ressources nécessaires pour aider les provinces les plus pauvres qui demandaient de l'aide, ni pour répondre aux demandes de nouvelles missions internationales parmi les plus pauvres des pauvres. Elle proposa de lui venir en aide. Des entretiens entre la Curie Générale et la Fondation Franz conduisirent à la création d'un fonds connue sous l'appellation IMF 2000. La Fondation, dans sa proposition d'aider à créer ces fonds, émit une condition ; elle demandait à la Curie Générale de lever une somme d'argent identique à celle offerte par la Fondation : c'est-à-dire offrir une « subvention équivalente ». Le Supérieur Général s'adressa à un bon nombre de provinces pour qu'elles l'aident à réunir les fonds pour cette « équivalence ». La réponse fut très généreuse. Les premières donations des 5 provinces des États-Unis, suivies de celles des provinces d'Europe, d'Asie et d'Amérique Latine, permit à la Curie pendant 2 périodes de 5 ans, de créer pas seulement 1 mais 2 fonds de dotation. Aujourd'hui IMF 2000 et IMF 2004 ont une valeur boursière supérieure à 14 millions de dollars, même après avoir déboursé plus de 5 millions de dollars pour les provinces les plus pauvres. Le revenu de ces fonds constitue un grand pourcentage de la somme totale déboursée annuellement dans la Distribution des Fonds de Mission.

## **2. VSO et VSF**

Une stratégie pour réaliser le second objectif (permettre aux provinces d'améliorer leur capital), et dans le même temps pour encourager des initiatives dans le monde du développement, fut de créer l'Office de Solidarité Vincentien qui aide les provinces les plus pauvres à rédiger des propositions de subvention et de les diriger vers des agences adéquates. Le P. Peter Campbell fut désigné pour diriger ce bureau qui



(en utilisant le VSF-Fonds de Solidarité Vincentien nouvellement créé, de façon fort sage, particulièrement en assurant aux agences que le VSO pouvait trouver des fonds équivalents à toutes les allocations reçues) a financé de nombreux projets ambitieux et les micro-projets annuels. En 2011, par exemple, le VSO ordinairement chapeauté par le P. Miles Heinen, a aidé les provinces les plus pauvres à obtenir 23 nouvelles subventions et à augmenter 4 subventions plus anciennes pour un total supérieur à 1,080 997 \$. Depuis la création de ce Bureau, il a levé des fonds substantiels.

### **VSO - TOTAL DES ALLOCATIONS DE JUIN 2002 À DÉCEMBRE 2011**

<b>VSO - TOTAL DES ALLOCATIONS PAR TYPE ET ACTIVITÉ</b>						
<b>ACTIVITÉS DU PROJET</b>	<b>PROJET TYPE</b>				<b>GRAND TOTAL</b>	<b>%</b>
	<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>CANDIDATS</b>	<b>PASTORALE</b>	<b>Socio ÉCONOMIQUE</b>		
<b>Construction</b>	181,488	1,034,691	1,135,205	2,278,891	4,630,275	66.20%
<b>Equipment</b>	43,966	249,993	54,284	166,219	514,462	7.36%
<b>Matériels</b>	16,255	106,614	42,305	103,982	269,155	3.85%
<b>Programme</b>	30,000	31,707	65,436	647,523	774,665	11.08%
<b>Éducation</b>	39,249	48,800	0	16,490	104,539	1.49%
<b>Véhicules</b>	30,234	224,444	357,393	89,330	701,401	10.03%
<b>Grand Total</b>	<b>341,192</b>	<b>1,696,249</b>	<b>1,654,623</b>	<b>3,302,434</b>	<b>6,994,498</b>	<b>100.01%</b>
<b>%</b>	<b>4.88%</b>	<b>24.25%</b>	<b>23.66%</b>	<b>47.21%</b>	<b>100%</b>	<b>—</b>

Au cours des dernières années, le VSO a pris certains aspects d'un Bureau de Développement international, s'adressant à des donateurs au-delà de la Congrégation de la Mission. Cela crée des obligations supplémentaires en terme de temps pour le Supérieur Général puisque cela exige qu'il soit impliqué dans la collecte de fonds et dans des rencontres face à face avec les donateurs importants.

Afin d'aider le Supérieur Général dans ses efforts de collectes de fonds, un comité a été nommé pour examiner la possibilité de créer un organisme à but non lucratif au niveau de la Curie Générale<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> En Italie, de telle organisations sont appelées une ONLUS (Organizzazione Non Lucrativa di Utilità Sociale – Organisation Non Lucrative d'Utilité Sociale).

Au cours des années passées, le VSO s'est aussi adressé à des confrères du monde entier pour identifier des donateurs potentiels. À l'intérieur des États-Unis, il a créé un sous-comité constitué d'anciens étudiants ayant quitté les grands et petits séminaires, ainsi que d'anciens confrères dans le but de collecter des fonds.

### 3. Fonds patrimoniaux pour les provinces les plus pauvres

La principale stratégie pour atteindre le 3<sup>e</sup> objectif (assurer une stabilité financière sur le long terme à l'intérieur des provinces pauvres) a consisté à créer des fonds patrimoniaux qui sont une espèce de fonds de dotation. Au cours des 11 dernières années, la Fondation Franz a collaboré avec la Curie Générale de la Congrégation de la Mission (CM) à un projet sur le long terme pour aider chacune des provinces les plus pauvres de la CM à établir un fonds patrimonial, à savoir un fonds stable qui garantirait une assise financière solide pour chacune de ces provinces. Ce projet s'appelle désormais « le défi vincentien de dotation » et est décrit en détail sur le site [www.cmglobal.org/patrimony-en](http://www.cmglobal.org/patrimony-en). Les fonds patrimoniaux sont investis en toute sécurité afin d'en assurer la permanence. Les retombées annuelles de ces investissements fournissent aux provinces une base stable sur laquelle elles peuvent élaborer des projets dans 3 domaines: 1) les besoins des pauvres couverts par la province; 2) la formation de ses séminaristes (qui sont souvent nombreux); 3) les soins apportés aux anciens. Voici quelques caractéristiques des fonds de dotation:

- Le capital ou le corpus du fonds ne doit pas être mobilisé, c'est-à-dire converti en espèces, pour faire face à des dépenses courantes.
- Seuls les rendements, à savoir les intérêts, les dividendes, et les gains sur investissement peuvent être utilisés.
- Les rendements ne peuvent être utilisés que pour les besoins pour lesquels le fonds a été constitué.

Un grand nombre de fonds patrimoniaux a été créé. Certains sont déjà complètement réalisés, d'autres en cours de réalisation et d'autres voient à peine le jour. Ces fonds, dans une optique légale, ont différents « propriétaires ». Dans certains cas, le « propriétaire » du fonds patrimonial est la province « Mère » (*sponsoring*) dont est issue une nouvelle province ou mission. Par exemple, la province de Hollande, qui a fait preuve d'une remarquable prévoyance, a créé des fonds patrimoniaux pour la Chine, l'Indonésie, l'Éthiopie et Fortaleza (Brésil); la province d'Irlande pour le Nigéria; la province de Naples pour l'Érythrée; l'ancienne province de Belgique pour le Congo. L'Espagne a généreusement contribué à la constitution de fonds stables pour les missions et les

provinces auxquelles elle a donné naissance. Bien d'autres provinces stables financièrement ont établi des liens avec des provinces en difficulté financière et ont créé des fonds patrimoniaux qui les aident à assurer leur avenir. Par exemple, l'ancienne province du sud des USA a créé un fonds patrimonial pour la province du nord de l'Inde. Les provinces de l'est des États-Unis ont mis en place des fonds patrimoniaux pour 7 provinces différentes. La province de Turin aide régulièrement à la constitution d'un fonds patrimonial pour Madagascar. Les sommes pour certains de ces fonds ont parfois été augmentées par des fonds équivalents offerts par la Fondation Franz.

#### **4. Un fonds patrimonial pour la Curie Généralice**

En 2005, en prévision du 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Mission en 2025, la Fondation Franz suggéra au Supérieur Général de créer un grand fonds patrimonial sur une période de 20 ans, dont une moitié proviendrait de la Fondation, et l'autre moitié serait fournie par les efforts de collecte de la CM. Le fonds patrimonial serait à la disposition de la Curie Généralice, de façon à mieux répondre aux besoins des provinces et des pauvres dont s'occupe la CM à travers le monde. 9 provinces pauvres étaient à l'origine comprises en tant que bénéficiaires du fonds patrimonial pendant les 10 premières années. Une partie du fonds constitué pendant cette même période de 10 ans viendrait en aide à 3 associations internationales qui relèvent de la supervision directe du Supérieur Général: les Jeunesses Mariales Vincentiennes (JMV), les Missionnaires laïcs vincentiens (MISEVI) et l'Association de la Médaille Miraculeuse (AMM). Au cours des 10 autres années, le fonds constitué était destiné à des « méga-projets » tels que ceux décrits ci-dessous.

#### **5. La Commission pour la Promotion d'un changement systémique**

En 2005, avec l'aide de la Fondation Franz, P.Gay créa la Commission pour la Promotion d'un changement systémique. Ces dernières années, la Commission a rédigé un livre intitulé: *Graines d'espérance: récits d'un changement systémique*, a développé un ensemble d'outils pour enseigner le changement systémique, et a proposé des groupes de travail sur ce changement systémique au Mexique, au Brésil, au Cameroun, en Thaïlande et aux États-Unis. Dans les années à venir, elle envisage de proposer des ateliers dans 3 lieux en Europe; elle a également reçu de nombreuses invitations à l'intérieur et à l'extérieur de la Famille Vincentienne en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. 113 membres de la Famille Vincentienne, comprenant les responsables de ses branches principales, ont pris une part active à un atelier sur le

changement systémique. En dehors de la présentation de la notion de changement systémique, 12 projets pour les USA furent analysés dans l'optique d'un tel changement.

## 6. Trois programmes de bourses

La Fondation Franz a aidé la Curie Généralice à établir 3 programmes de bourses :

- a) **Les bourses pour la mission.** Ces bourses attribuées de 2006 à 2010 avaient pour but de stimuler la créativité missionnaire dans l'évangélisation des pauvres. EN 2010, le Supérieur Général et son Conseil attribuèrent 100.000\$ à des projets au Brésil, au Guatemala, en Bolivie, en Éthiopie et au Mozambique.
- b) **Les bourses pour le changement systémique.** Comme on le devine d'après cette appellation, le but de ces bourses attribuées de 2006 à 2010 était de promouvoir des projets en vue d'un changement systémique. Une somme de 100.000\$ était attribuée par la Curie Généralice tous les 2 ans. En 2009 par exemple, le Supérieur Général et son Conseil attribuèrent des bourses pour des projets au Honduras, au Costa Rica et en Irlande.
- c) **Subventions à la création.** La Fondation Franz finance également la distribution de subventions pour des projets allant dans le sens du changement systémique au sein de la Famille Vincentienne dans son ensemble. Ces subventions sont attribuées par la Commission pour la Promotion du changement systémique. En 2011, elles ont été allouées à de nouveaux projets en Équateur, au Burundi et au Mexique.

## 7. Gestion avisée des finances pour la mission

Celle-ci est l'une des valeurs fondamentales de la Fondation Franz. En 2010, la Fondation a sponsorisé un séminaire de 3 semaines sous la direction du P. John Gouldrick, à l'intention des économistes de la région Asie-Pacifique. 9 participants ont pris une part active à ce séminaire qui s'est tenu à Manille. Les évaluations émises par les participants ont été très positives.

En août 2013, la Fondation co-sponsorisera un symposium à Paris, conjointement avec l'Université DePaul, sur le même thème. Les écrits et les discussions de ce symposium paraîtront en ligne, de manière à ce que les idées-clefs et les pratiques engagées dans une saine gestion pour la mission soient plus largement disponibles à la Famille Vincentienne internationale.

Conjointement à ce symposium P. Joseph Geders, l'Économiste Général en fonction, prépare un atelier pour les Économistes provinciaux qui

inclura une partie sur la solidarité économique et une gestion avisée des finances pour la mission. Il travaille aussi à l'élaboration d'un programme plus long pour la formation des Économistes locaux, régionaux et provinciaux, en les associant à des mentors expérimentés.

Récemment, le Supérieur Général a demandé au Fr. Joseph Agostino de faciliter un processus d'organisation stratégique en Éthiopie, en assistant les confrères qui sont là-bas aussi bien que les Filles de la Charité, à la fois pour l'organisation provinciale et, avec l'aide de Sr. Marge Clifford, FdLC, pour le développement de stratégies de progrès, comprenant une gestion avisée des finances, la mise par écrit des subventions et le développement de projets générateurs de revenus en vue d'une autosuffisance.

De nombreuses provinces, évidemment, ont pris toutes seules, des mesures significatives dans le sens d'une gestion avisée des finances, créant un revenu pour épauler leur mission, en développant des entreprises commerciales, en louant des biens qui leur appartiennent, en fournissant le personnel d'écoles créatrices de revenus, etc. Des exemples de ces initiatives seront décrits dans la troisième partie de cet article sous #6, mais comme cela nous semble évident, de telles initiatives sont par trop nombreuses pour être décrites ici dans leur totalité.

Souvent, des conseils de professionnels concernant la gestion de l'argent et des biens s'avèrent indispensables. Un exemple intéressant du bon usage d'avis d'experts est apparu récemment dans la province de l'est des États-Unis. Le petit séminaire de la province a fermé en 1992. Depuis cette date, malgré la poursuite de différents programmes en ce lieu, les bâtiments et propriétés constituaient un lourd handicap financier pour la province. En 2008, la province invita une compagnie de consultants professionnels pour la propriété (David Belt Incorporates, DBI) pour l'aider à trouver des manières de mieux utiliser la propriété. Désormais, tous les bâtiments de l'ancien petit séminaire sont occupés par un consortium de 4 écoles. Le reste de la propriété sera bientôt occupé par un cimetière. En conséquence, au lieu de constituer un lourd handicap, la propriété est devenue un atout financier notable pour la province.

## 8. Haïti

Les conditions à Haïti qui étaient terribles avant le tremblement de terre de janvier 2010 sont maintenant désastreuses. La Fondation Franz aide la Congrégation et la grande Famille Vincentienne là-bas, de plusieurs façons.

*Zafen* est un site web de micro-finance développé par l'université DePaul pour aider les pauvres de Haïti, par le biais de prêts et de dons

en ligne, à créer de petites activités qui leur permettront de gagner leur indépendance financière. Il appelle aussi à des dons pour des bourses d'études pour les enfants haïtiens (une bourse pour une année complète ne coûte que 50 \$!). La Fondation Franz a rejoint différentes branches de la Famille Vincentienne dans la création d'un fonds de départ qui permet de soutenir le site web et qui répartit les fonds levés pour les bourses d'études grâce au site web; plus de 4800 bourses ont d'ores et déjà été attribuées. Un récent projet dénommé CLM (Chemin Lavi Miyò ou Chemin vers une Vie Meilleure) mis en ligne le 27 septembre 2011 a permis de collecter plus de 520.000 \$. Le fonds de mise de départ auquel contribuent de nombreux autres groupes participe au financement du salaire d'un promoteur du projet relatif à la Famille en Haïti et d'un administrateur *Zafen* aux États-Unis.

Nous concluons cette partie de l'article par trois remarques.

**D'abord**, alors que nous avons abondamment décrit l'implication de la Curie Généralice dans le développement de la solidarité économique, il nous paraît évident, à partir de quelques exemples que nous avons donnés, que le projet de la Curie n'est pas le seul exemple de solidarité économique dans la Congrégation à l'échelle mondiale. Une grande collaboration existe déjà entre les provinces elles-mêmes. Depuis des années par exemple, la province de Toulouse aide d'autres provinces sur le plan des besoins financiers. De nombreuses provinces aident directement des missions auxquelles elles ont donné naissance. D'autres aident avec le CIF. Il existe de nombreux exemples sur tous les continents.

**Ensuite**, dans le cas d'initiatives lancées par la Curie Généralice, de nombreuses provinces se sont associées et ont apporté une contribution généreuse, par exemple au IMF: 2000-2014 au fonds de solidarité vincentien et aux fonds patrimoniaux.

**Enfin**, en ce qui concerne les fonds patrimoniaux, il est important de noter que, dans la tradition vincentienne, ni les provinces donatrices ni les bénéficiaires ne « possèdent » ce que nos constitutions appellent « le patrimoine des pauvres »<sup>30</sup> et dont les Constitutions des Filles de la Charité parlent comme du « patrimoine des plus démunis »<sup>31</sup>; nous sommes plutôt appelés à être les pilotes responsables de ce patrimoine<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> C 148, § 1.

<sup>31</sup> *Constitutions des Filles de la Charité*, 30a.

<sup>32</sup> A cet égard, il est intéressant de noter que, dans les écrits encore existants de saint Vincent, le mot patrimoine n'apparaît que trois fois. Par deux fois, il parlait du patrimoine que des confrères recevaient de leur famille, le contexte

### III. LES POSSIBILITÉS POUR LE FUTUR

Favoriser une « égalité économique relative, non pas absolue » parmi les provinces – si nous pouvons reprendre la terminologie employée par P. FRANZ au CIF – est un défi permanent pour la Congrégation. Pour atteindre ce but, nous faisons les propositions suivantes. Cette liste n'est en aucune façon exhaustive. Ce n'est qu'une tentative modeste, qui – nous l'espérons – encouragera d'autres à faire d'autres suggestions. Une fois encore, l'accent est mis sur la Congrégation de la Mission. On peut suggérer bien d'autres choses en ce qui concerne l'Église Universelle.

#### 1. Sensibilisation

Les participants au CIF ont eu le sentiment que de nombreux confrères et même de nombreux Visiteurs, ne soupçonnent pas ce que le Supérieur Général et son Conseil, les Provinces et la Fondation Franz font déjà pour promouvoir la solidarité économique. Ils ont suggéré que des exposés sur ce thème seraient utiles à une prise de conscience sur ce sujet. Une telle présentation pourrait faire état, par exemple :

- a) de l'importance de la solidarité parmi nous et avec les pauvres aujourd'hui (en utilisant les documents de l'Église<sup>33</sup> nos propres Constitutions, etc.)

---

dans ces exemples était par conséquent très différent de notre thème actuel. Dans le troisième cas, parlant spécifiquement des biens matériels de la Congrégation, la phrase effectivement utilisée par saint Vincent était la suivante : « Nous vivons du patrimoine de Jésus Christ, de la sueur des pauvres » [SVXI 201]. Dans ce contexte, Vincent évoque l'image d'un missionnaire qui revient à la maison et se rend au réfectoire. Il déclare que « en tant que missionnaire, il devrait se demander s'il a gagné la nourriture qu'il s'apprête à manger et qui vient du travail des pauvres ». Au moins, si nous ne le gagnons pas comme eux, prions pour leurs besoins ». La phrase des Constitutions de 1984, « le patrimoine des pauvres » se trouve dans Abelly décrivant le rôle de Vincent au Conseil de Conscience, il parle de la préoccupation du saint quant à l'équité « dans la distribution des biens de l'Église, que les Saints Pères appellent le patrimoine des pauvres et le prix de la rémission du péché » cf. ABELLY II 447 : « Ainsi, ce fidèle conseiller avait, d'un côté, les yeux ouverts pour prendre garde qu'on n'usât d'aucune surprise dans les affaires bénéficiales, au préjudice du service de Dieu et de l'honneur de l'Église ; et de l'autre, il tenait en main la balance pour garder, autant qu'il dépendait de lui, une juste équité en la distribution de ces biens ecclésiastiques, que les saints Pères appellent le *patrimoine des pauvres* et le prix du rachat des péchés ».

<sup>33</sup> À cet égard, nombreux sont ceux qui citent *Populorum Progressio* [65] : « Tel est le but vers lequel nous devons tendre. Une solidarité universelle de

- b) des différents types de solidarité mentionnés ci-dessus : solidarité dans la mission, le personnel, la vie quotidienne, la spiritualité et la prière aussi bien qu'en matière de ressources économiques
- c) des nombreuses actions menées par la Congrégation au cours des dernières années pour promouvoir la solidarité économique (comme ci-dessus)
- d) d'autres mesures à prendre en vue d'une solidarité économique future.

Peut-être ce thème pourrait-il être mis en lumière lors de réunions telles que :

- les Assemblées Provinciales
- les rencontres périodiques pour orienter les nouveaux Visiteurs
- la rencontre de tous les Visiteurs au cours d'Assemblées Générales
- la prochaine Assemblée Générale
- les rencontres périodiques des Économistes Provinciaux
- le CIF
- la gestion de l'argent pour les Programmes de Mission.

## 2. Constitution des fonds patrimoniaux

Ces fonds constituent un mode très concret de partage des ressources de la Congrégation. Non seulement ils impliquent une solidarité « économique », mais ils stimulent également une « collaboration » entre les provinces en formant des confrères en vue du développement des provinces de façon à ce qu'elles puissent un jour gérer de manière autonome les nouvelles ressources de la province. La constitution de fonds patrimoniaux, jusqu'à ce qu'ils parviennent à maturité, est un défi permanent.

Comme mentionné précédemment, ce n'est pas seulement la Curie Généralice qui a contribué à de tels fonds. De nombreuses provinces ont aussi apporté leur aide, mais il reste beaucoup à faire. De temps à autre, chaque province peut se poser les questions suivantes : existe-t-il une province ou une mission plus nécessiteuse sur laquelle nous pourrions nous concentrer ? Pourrions – nous verser le dixième de nos revenus au bénéfice des provinces en voie de développement, et des pauvres qu'elles servent ?

---

plus en plus effective devrait permettre à tous les hommes de devenir artisans de leur destin ». *Sollicitudo Rei Socialis* (9, 47) et *Octogesima Adveniens* (5, 18 et 41) développent ce thème.



### **3. Clarifications des conditions d'utilisation des Fonds Patrimoniaux**

Ces fonds patrimoniaux sont désormais nombreux. Ils ont vu le jour à différentes époques et, bien souvent indépendamment les uns des autres. Ainsi, il peut être utile maintenant, à la lumière de l'expérience des dix dernières années, d'examiner tous les contrats établis entre provinces donatrices (ou la Curie Généralice) et les provinces bénéficiaires, et de déterminer quelles conditions contractuelles sont le plus à même de garantir la stabilité de ces fonds pour le futur.

Malheureusement, toutes les provinces bénéficiaires n'ont pas fait bon usage de leurs fonds patrimoniaux, pas plus qu'elles n'ont respecté soigneusement les conditions établies pour leur usage. Le résultat est que le patrimoine destiné à certaines provinces en voie de développement a subi des dégâts.

### **4. Utilisation de micro-crédit telle qu'illustrée dans les efforts d'assistance à Haïti**

La solidarité économique peut se manifester, non seulement, dans l'aide à une province pauvre dans sa vie interne (c'est-à-dire en l'aidant à financer son programme de formation ou à prendre en charge ses confrères les plus âgés); elle peut aussi se manifester au niveau des travaux de cette province. En fait, souvent ces travaux servent les plus pauvres des pauvres à l'échelle mondiale.

Le recours au micro-crédit par la Famille Vincentienne pour aider ceux qui vivent dans la pauvreté à Haïti est un exemple pertinent. Le site web Zafèn aide les haïtiens à mettre en place de petites activités et il collecte des fonds pour des bourses d'études à l'intention des enfants haïtiens. Les initiatives envers ce site sont venues des responsables internationaux de la Famille Vincentienne et de l'université DePaul. Elles sont par la suite entrées en partenariat avec Fonzoke, la plus grande agence de micro-crédits à Haïti et avec le groupe de Ressources des Associations des Villes du pays. Grâce à cette action conjointe, des centaines d'emplois sont créés à Haïti, de nombreuses petites entreprises voient le jour et des milliers d'enfants haïtiens ont la possibilité d'aller à l'école.

Le Micro-crédit pourrait-il servir à aider les pauvres dans d'autres provinces? Les provinces qui ont de l'expérience dans ce domaine pourraient-elles épauler celles qui n'en ont pas?

## 5. Méga-Projets

Certains grands projets au service des pauvres impliquent, mais en même temps transcendent la Congrégation de la Mission. Aujourd'hui, pour de tels projets, nous collaborons souvent avec les différentes branches de la Famille Vincentienne et avec d'autres groupes extérieurs à la Famille. Un des objectifs du fonds patrimonial pour la Curie Généralice initié par le Père Grégory est précisément d'aider à faire naître de tels projets.

On pourrait beaucoup écrire sur ce sujet. Ici, deux exemples suffiront.

- a) À l'heure actuelle, en tant que « produit dérivé » très intéressant de Zafèn, un consortium de 36 écoles est en cours d'organisation. Ces écoles sont sponsorisées par les Filles de la Charité, la Congrégation de la Mission, la Société Saint Vincent de Paul et FATEM, une ONG à laquelle collabore la Famille Vincentienne sur le plateau central du pays. Récemment, nous sommes entrés en négociation avec une fondation nommée « les repas de Marie » afin de fournir un repas chaud par jour à ces écoles, vraisemblablement le seul repas chaud que feront la plupart des étudiants. Par l'intermédiaire de Zafèn, nous espérons fournir des bourses d'études à de nombreux étudiants de ces écoles qui, sans celles-ci, ne pourraient pas les fréquenter et également, élever le niveau de leur enseignement grâce à des programmes de formation des maîtres. C'est un projet gigantesque impliquant des milliers d'étudiants. S'il réussit, il aura un profond impact sur la vie des jeunes enfants qui fréquentent ces écoles. L'organisation et le financement du projet exigeant une solidarité économique (et d'autres types), pas seulement au sein de la Congrégation de la Mission mais également au sein et au-delà de la Famille Vincentienne.
- b) DREAM (amélioration des ressources pharmaceutiques contre le sida et la malnutrition) est un projet de la Communauté Saint EGIDIO et des Filles de la Charité. Depuis l'entrée en relations contractuelles de ces 2 communautés en juin 2005, DREAM s'est étendu à un nouveau pays pratiquement chaque année. Les Filles et Saint EGIDIO collaborent actuellement au Mozambique, au Nigéria, Kenya, Cameroun, Congo et en Tanzanie avec d'autres pays à l'horizon. Au Mozambique seul, les centres DREAM dispensent leurs soins à plus de 8600 malades. Le projet a connu une croissance exponentielle. Les Provinces des Filles de la Charité s'y sont associées en offrant une aide financière et, en terme de personnel. D'une façon moindre, la Congrégation de la Mission participe, tout comme la Société de Saint Vincent de Paul.

Ce sont ces types de projets que le Père Grégory a en vue quand il parle d'un fonds patrimonial pour méga-projets.

## 6. Efforts pour aider les Provinces à assurer leur propre subsistance

Bien entendu, l'idéal serait que toutes les provinces deviennent autosuffisantes. Un échange permanent d'informations entre les provinces qui sont autosuffisantes et celles qui ne le sont pas pourrait s'avérer très utile; il pourrait faire naître des idées sur la façon dont les provinces pauvres pourraient développer des ressources.

Il est intéressant de se poser la question suivante: comment les provinces autosuffisantes sont-elles parvenues à cette situation? On pourrait écrire tout un article sur le sujet. Ici, il nous faudra nous contenter de quelques exemples et quelques idées schématiques.

Certaines provinces ont développé des activités génératrices de revenus significatifs dont les montants sont intégralement utilisés pour la province: par exemple des universités aux Etats-Unis et aux Philippines, des lycées en Inde, des paroisses dans de nombreuses provinces. Certaines provinces ont eu des activités qui permettaient de récolter de l'argent à des fins spécifiques; par exemple, à l'origine, deux associations aux États unis – l'Association centrale de la Médaille Miraculeuse à Philadelphie et l'AMM à Perryville – ont collecté de l'argent spécialement pour aider les séminaristes; puis elles ont progressivement étendu leurs projets.

Certaines provinces au début de leur existence ont acquis des terres et des immeubles. Le développement, la location ou la vente de ces biens fonciers effectifs à un stade ultérieur, sont devenus source de revenus significatifs. En Espagne, en Italie, au Liban et en Grèce – pour ne citer que quelques exemples – les Congrégations possèdent des propriétés très importantes.

Parfois, des Économistes et des Visiteurs avisés ont connu le moment opportun de convertir ces richesses en d'autres investissements stables. Dans le monde occidental, en particulier, des portefeuilles d'investissement sont souvent venus à jouer le même rôle que la propriété dans d'autres parties du monde.

Au cours des dernières années, de nombreuses provinces ont pris des initiatives en matière de création en lançant des entreprises. La Province de Madrid possède une usine qui produit de l'huile d'olive, ainsi qu'un garage pour parking qui fournit un revenu important. La Province de Paris est en passe de construire un parking similaire. La Province de Rome et celle de Paris font rentrer de l'argent en louant des chambres dans leurs vastes maisons provinciales.

Les Provinces de Slovaquie et de Pologne, qui ont surgi de derrière le rideau de fer voici à peine deux décennies, ont rapidement pris des mesures sages en direction de leur indépendance économique. Dans les plans de sa nouvelle Maison Provinciale et de son séminaire,

la Slovaquie a prévu des espaces au rez-de-chaussée pour des commerces à louer. La Pologne a tenté la même opération (en louant à MacDonald) et, a construit une centrale électrique à Piekary, juste à la périphérie de Krakow, pour apporter son soutien à l'œuvre impressionnante dénommée: « Évangile 2000 ». D'autres provinces ont des sources de revenus identiques.

En Afrique et en Asie, les provinces en voie de développement dressent des plans pour les cultures et l'élevage pas seulement comme nourriture pour les membres de la Congrégation mais aussi comme sources de revenus pour le futur.

Lors d'une récente rencontre, Père Peter Campbell suggéra que les subventions pour démarrage d'activités, telles que celles allouées par la Commission pour la Promotion d'un changement systématique, puissent être utilisées pour stimuler de semblables initiatives orientées vers l'autonomie financière des provinces.

## **7. Gestion financière avisée pour la mission**

Ici, les clés sont sagesse et mission. Pour reprendre une citation de notre prière quotidienne, la sagesse est « *recta sapere* » (ce que le traducteur anglais a traduit fort à propos comme « le sens de la vérité et le goût du bien »). En matière financière, ceci implique une conservation prudente du patrimoine de la province pour le bien de la mission, mais aussi de temps à autre une prise de risques raisonnable. Tout le monde n'est pas toujours d'accord avec le choix d'un sage gestionnaire. En 1867, quand le Secrétaire d'État des États-Unis, William Seward, acheta l'Alaska pour la somme de 7,2 millions de dollars, les journaux et les opposants politiques se moquèrent de cette opération comme de « la folie de Seward ». Aujourd'hui, en voyant la beauté naturelle de l'Alaska, ses pêcheries, ses ressources pétrolières, tous s'accordent à reconnaître que ce fut là une des meilleures acquisitions de l'histoire.

Au sein de la Congrégation, un terrain de golf acquis pour une somme modique lors de la dépression de 1930, est maintenant l'université Saint John à New York. Les membres de nombreuses provinces peuvent penser à de tels achats représentant maintenant 10 voire 100 fois le prix d'origine. Malheureusement, nombreux sont ceux qui peuvent penser à des propriétés bradées par leur province et qui vaudraient maintenant une fortune!

L'un des principaux intérêts de la Fondation Franz réside dans une sage « gestion financière pour la Mission ». Dans cette optique, elle a aidé à financer l'atelier aux Philippines décrit ci-dessus. Elle va bientôt

organiser un symposium à Paris sur le même sujet, en collaboration avec l'université DePaul.

Chaque province pourrait-elle avoir au moins un ou deux confrères formés à une sage gestion de l'argent pour le bien de la mission ?

## **8. Promotion d'un Bureau du Développement à plein rendement**

Nous avons parlé ci-dessus de l'origine et de l'objectif du bureau de solidarité Vincentienne. Au cours des dernières années, le Supérieur Général, le Père Grégory, en a accru le personnel avec l'intention d'en faire un bureau de développement pour la Congrégation mondiale.

Voyant que les besoins des pauvres sont énormes, et que les ressources de la Congrégation sont limitées, il est impatient d'exploiter les sources restantes de fonds au sein de la Congrégation, mais aussi les sources extérieures à celle-ci comprenant les individuels, les fondations, les ONG et les gouvernements.

Un tel bureau pourrait s'avérer être un facteur important pour lever des fonds destinés aux provinces pauvres et à des méga-projets. La Province de l'est des États-Unis a mis en place un bureau du développement il y a 6 ans, qui réunit maintenant de 1 à 1, 2 millions de dollars chaque année pour les besoins de la province, incluant les rentes annuelles et les legs.

## **9. Le Comité International d'Investissement**

À la lumière de la création de nombreux fonds patrimoniaux, qui ont maintenant une valeur non négligeable, un comité international d'investissement est en cours de formation. Il y a évidemment de nombreux conseillers financiers laïcs qui aident déjà la Congrégation. Mais, il est impératif pour nous de ne pas renoncer à notre propre responsabilité à cet égard. La Congrégation elle-même est en fin de compte responsable de l'utilisation de ses biens, y compris les biens financiers, avec des confrères de différentes parties du monde, pourra offrir des conseils avisés à la Congrégation internationale quant à ses ressources.

## **10. Préservation et Partage du Patrimoine**

Quand on vit dans la précarité, il est difficile d'envisager l'avenir. Mais c'est une faute que de ne pas le faire. Des parents avisés, même parmi les plus pauvres des pauvres, s'étendent à faire des économies pour l'éducation de leurs enfants, espérant pouvoir briser le cercle de la pauvreté.

Saint Vincent et Sainte Louise, tout en vivant très simplement, ne voyaient aucune contradiction entre le fait de s'en remettre à la Divine Providence et celui de subvenir à leurs propres besoins. Ils ont construit des solides fondations économiques pour toutes les maisons et œuvres qu'ils ont fondées<sup>34</sup>.

La tentation de s'attaquer à son patrimoine est constante. Les besoins immédiats retiennent habituellement notre attention avec beaucoup plus de force que ceux à long terme. Parfois, des familles hypothèquent leur maison et grignotent leurs économies pour des raisons autres que sérieuses.

Par conséquent, il est impératif que les provinces gardent intact leur patrimoine, le gèrent avec sagesse et le fassent croître de façon appropriée. Si, comme cela arrive parfois, le patrimoine dépasse les futurs besoins raisonnables de la province, nos Constitutions appellent alors les provinces à partager leur patrimoine avec d'autres provinces. Comme mentionné précédemment, il y a eu de nombreux exemples de ce cas de figure au sein de la Congrégation. La tentation est grande de dépenser pour nous-mêmes le surplus de ressources. On espère être capable, au sein de la Congrégation, d'éviter pareille tentation.

Il y a bien longtemps, dans une école supérieure, un célèbre « patrologue » Johannes Quasten proposait un cours que nous fûmes nombreux à suivre du fait de sa notoriété. Nous fûmes stupéfaits un jour quand il proposa, très humblement, de nous aider à faire des recherches pour un projet sur lequel nous travaillions. Il nous renvoya à un ouvrage de base sur l'enseignement d'une éthique économique dispensé par les Pères de l'Église<sup>35</sup>. Cet ouvrage produisit une grande impression parmi nous. Aujourd'hui, nous décririons son contenu comme l'ancienne doctrine sociale de l'Église. L'un des thèmes-clés était « la propriété commune » ou « la destination universelle » des biens matériels<sup>36</sup> c.à.d. la conviction des Pères de l'Église que les biens terrestres sont avant tout pour tous et, que la propriété privée n'est qu'un moyen secondaire, même s'il est privilégié, de distribuer ces biens. Un autre thème était que les biens de l'Église sont également les biens des pauvres.

Ces deux thèmes gardent toute leur pertinence, aujourd'hui pas seulement dans la communauté humaine entière et dans l'Église universelle, mais dans la Congrégation de la Mission. Ce sont les premières pierres de la solidarité économique.

---

<sup>34</sup> Cf. JOHN RYBOLT, « Saint Vincent de Paul et l'argent », *Héritage Vincentien* 26, 1 (2005), 81-103. Ainsi que JOSÉ-MARÍA ROMAN, « Les fondations de Saint Vincent », *Vincentiana* 18 (1984), 457-486.

<sup>35</sup> IGNAZ SEIPEL, *Die wirtschaftsethischen Lehren der Kirchenväter*, ou « les enseignements des Pères de l'Église pour une économie éthique » (Vienna 1907).

<sup>36</sup> Cf. *Gaudium et Spes*, 69.